

dans le Sacré Collège, les deux autres étant destinés comme on le prétend, l'un au Gouverneur de Rome, & l'autre à un sujet que S. S. s'est réservé *in petto*. Si c'est-là la promesse du S. Pere, l'occasion se présente déjà de l'exécuter par la mort toute récente du Cardinal Banchieri Secrétaire d'Etat, arrivée à Pistoja, où il étoit allé valétudinaire dans l'espérance de recouvrer sa santé en respirant l'air de sa Patrie.

II. Au commencement de Septembre la Congrégation des Rites procéda à la béatification d'un Pere Jésuite nommé Realini, mort aux Indes en odeur de sainteté. Vers le même-tems Clement XII. conféra au Cardinal Aquaviva le Doyené de l'Eglise de Tolede, qui est d'un revenu annuel de 7000 écus. On remarque en cela que depuis plus d'un siecle le St. Siège n'avoit disposé d'aucun Bénéfice devenu vacant dans cette Eglise.

III. Le Pere Evora, dont nous avons parlé il y a un moment, a long-tems sollicité auprès du Pape la permission d'acheter pour le Roi de Portugal de belles Statuës de marbre appartenans au Cardinal Albani; Sa Sainteté qui a toujours fait difficulté de laisser sortir de l'Etat Ecclesiastique ces Statuës, les a elle-même achetées, dans le dessein de les faire placer au Capitole.

IV. L'inconstance du Cardinal Coscia rend ce qu'on dit à son sujet assez contradictoire. Le même jour qu'il avoit promis au Cardinal Firau de payer l'amende de 30000 écus, à laquelle il a été condamné, il lui envoya un Billet de change de 5000 écus, accompagné d'un autre où ces termes étoient couchés: *Voilà, Monsieur, tout ce qu'il m'est possible de faire quant à présent*; mais le Cardinal Firau irrité de cette conduite, lui renvoya sur le champ son Billet, communiqua ensuite la chose au Pape  
dans